

Catégorie d'achat : Services

Procédure en cours : Souscription d'un Marché d'assurance « Risques Automobiles » pour le groupement de commandes : Ville, CCAS et EPAJ de Gradignan.

Date limite de réception des offres : Vendredi 12 Juillet 2024 à 11h

Lieu de dépôt ou d'envoi des offres :
<https://demat-ampa.fr/app.php/entreprise/consultation/590777?orgAcronyme=a6l>

Mode de passation : Appel d'offres ouvert

Description des travaux ou de la prestation : Souscription d'un Marché d'assurance « Risques Automobiles » pour le groupement de commandes : Ville, CCAS et EPAJ de Gradignan.

Le marché n'est pas découpé en tranche, ni décomposé en lots.

Modalités d'attribution :

- Le marché ne fait pas l'objet de prestation supplémentaire éventuelle (PSE)
- Les variantes ne sont pas autorisées
- Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Critères de sélection :

NATURE ET QUALITÉ DES GARANTIES ET CAPITAUX

Critère noté sur 100 points, pondéré à 50% et comptant pour 50 des 100 points de la note globale. Les besoins de l'acheteur sont définis précisément dans le cahier des charges.

Le candidat qui présentera une offre sans réserve ni aménagement et qui aura repris le C.C.T.P. dans son intégralité obtiendra la note de 100 points, 50 après pondération.

Pour les candidats qui présenteront des réserves, ces dernières seront analysées au regard de leur impact sur la Nature et la qualité des Garanties et Capitaux demandés dans le cahier des charges par rapport aux besoins de l'acheteur.

Ce critère « Nature et qualité des Garanties » est noté sur 100 points est sera pondéré à 50%, soit un nombre de points égal à :

$$\text{Note sur 50} = \text{Note sur 100} / 100 \times 50$$

PRIX

Critère noté sur 40, comptant pour 40 des 100 points de la note globale.

Nombre maximal de 40 points pour le candidat le moins-disant, c'est-à-dire celui ayant proposé le montant le plus bas.

La notation pour les concurrents s'établira selon la formule suivante :

$$\text{Note sur 40} = \text{Offre du moins-disant} / \text{Offre du candidat} \times 40$$

Dans le cas où le prix total TTC serait assis sur l'application d'un prix unitaire ou d'un taux sur une assiette, c'est toujours le prix unitaire ou le taux qui sera contractuel.

Dans le cas où une ou des erreurs, notamment de multiplication, d'addition, d'application de taux ou de prix unitaire sur une assiette seront constatées dans le prix total TTC mentionné à l'acte

d'engagement, le prix total sera alors recalculé et c'est ce prix recalculé qui sera pris en compte dans la notation.

Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, l'offre pourra être rejetée.

GESTION

Critère noté sur 100 points, pondéré à 10% et comptant pour 10 des 100 points de la note globale. Ce critère sera noté à partir des informations communiquées par le candidat dans l'annexe n° 2 à l'acte d'engagement « Convention de Gestion » au regard des modalités de gestion du contrat et des sinistres. Le candidat qui ne complète pas cette annexe obtiendra la note de 0 sur ce critère, quand bien même il aurait remis une note ou un mémoire relatif à sa gestion dans le cadre de son offre.

Ce critère « Gestion » est noté sur 100 points est sera pondéré à 10%, soit un nombre de points égal à :

$$\text{Note sur 10} = \text{Note sur 100/100} \times 10$$

Coordonnées de la Mairie :

Hôtel de Ville de Gradignan
Service des marchés publics
1er étage - Porte 116
Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Tél. : 05 56 75 65 62 ou 65 34
Fax : 05 56 75 65 65
Courriel : marchespublics@ville-gradignan.fr